

## Section X

Pâtes de bois ou d'autres matières fibreuses cellulosiques; papier ou carton à recycler (déchets et rebuts); papier et ses applications

### CHAPITRE 47

Pâtes de bois ou d'autres matières fibreuses cellulosiques; papier ou carton à recycler (déchets et rebuts)

#### Note

1. - Au sens du no 47.02, on entend par "pâtes chimiques de bois, à dissoudre" les pâtes chimiques dont la fraction insoluble est de 92 % en poids ou plus s'agissant des pâtes de bois à la soude ou au sulfate ou de 88 % en poids ou plus s'agissant des pâtes de bois au bisulfite après une heure dans une solution de soude caustique à 18 % d'hydroxyde de sodium (NaOH) à 20 degrés Celsius et, en ce qui concerne les seules pâtes de bois au bisulfite, dont la teneur en cendres n'excède pas 0,15 % en poids.

Tarif n°	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Renvois	Droits et Taxes					
							Importation				Exportation	
							010	011				Autres
47.01	4701.00	Pâtes mécaniques de bois.	4701.00.00				8	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
47.02	4702.00	Pâtes chimiques de bois, à dissoudre.	4702.00.00				8	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
47.03		Pâtes chimiques de bois, à la soude ou au sulfate, autres que les pâtes à dissoudre.										
	4703.1	- Ecrues :										
	4703.11	-- De conifères	4703.11.00				8	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	4703.19	-- Autres que de conifères	4703.19.00				8	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	4703.2	- Mi-blanchies ou blanchies :										
	4703.21	-- De conifères	4703.21.00				8	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	4703.29	-- Autres que de conifères	4703.29.00				8	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
47.04		Pâtes chimiques de bois, au bisulfite, autres que les pâtes à dissoudre.										
	4704.1	- Ecrues :										
	4704.11	-- De conifères	4704.11.00				8	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	4704.19	-- Autres que de conifères	4704.19.00				8	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	4704.2	- Mi-blanchies ou blanchies :										
	4704.21	-- De conifères	4704.21.00				8	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	4704.29	-- Autres que de conifères	4704.29.00				8	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
47.05	4705.00	Pâtes de bois obtenues par la combinaison d'un traitement mécanique et d'un traitement chimique.	4705.00.00				8	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
47.06		Pâtes de fibres obtenues à partir de papier ou de carton recyclés (déchets et rebuts) ou d'autres matières fibreuses cellulosiques.										
	4706.10	- Pâtes de linters de coton	4706.10.00				8	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	4706.20	- Pâtes de fibres obtenues à partir de papier ou de carton recyclés (déchets et rebuts)	4706.20.00				8	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	4706.30	- Autres, de bambou	4706.30.00				8	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	4706.9	- Autres :										
	4706.91	-- Mécaniques	4706.91.00				8	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	4706.92	-- Chimiques	4706.92.00				8	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	4706.93	-- Mi-chimiques	4706.93.00				8	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
47.07		Papiers ou cartons à recycler (déchets et rebuts).										
	4707.10	- Papiers ou cartons Kraft écrus ou papiers ou cartons ondulés	4707.10.00				8	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044

Tarif n°	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Renvois	Droits et Taxes					
							Importation				Exportation	
							010	011				Autres
	4707.20	- Autres papiers ou cartons obtenus principalement à partir de pâte chimique blanchie, non colorés dans la masse	4707.20.00				8	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	4707.30	- Papiers ou cartons obtenus principalement à partir de pâte mécanique (journaux, périodiques et imprimés similaires, par exemple)	4707.30.00				8	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	4707.90	- Autres, y compris les déchets et rebuts non triés	4707.90.00				8	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044